

INTERVENTION DE PATRICE MARTIN-LALANDE

DÉPUTÉ DE LOIR-ET-CHER

RAPPORTEUR SPÉCIAL DU BUDGET « MÉDIAS »

DANS LA DISCUSSION GÉNÉRALE EN SÉANCE PUBLIQUE DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2011

le mardi 19 octobre 2010

*

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion commune du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 (n^{os} 2823, 2840), après engagement de la procédure accélérée, et du projet de loi de finances pour 2011 (n^{os} 2824, 2857).

Cet après-midi, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale commune.

La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, comme chaque année, je développerai un certain nombre de points dans mon prochain rapport sur le budget des médias, mais je souhaite, à ce stade de la discussion, souligner ceux qui me semblent les plus importants quant au financement de la presse et de l'audiovisuel.

Dans cette loi de finances, il y a des urgences fiscales à régler pour maintenir la dynamique des États généraux de la presse écrite.

Il faut d'abord, monsieur le ministre, proroger d'un an le régime spécial des provisions pour investissements, le fameux 39 *bis*, particulièrement nécessaire dans le monde numérique pour favoriser l'investissement en matière de presse.

Il convient ensuite de proroger d'un an la réduction d'impôt dont peuvent bénéficier les entreprises qui investissent au capital de sociétés de presse. Le maintien de cette mesure est indispensable

pour remédier à la sous-capitalisation chronique dont souffre la presse en France.

Les États généraux de la presse écrite et le rapport Cardoso sur la gouvernance des aides publiques à la presse ont clairement défini la manière de faire évoluer les aides à la presse pour réussir sa mutation à l'ère du numérique. Dès que la conjoncture le permettra, il faudra engager résolument la réforme de notre système français d'aide à la presse, qui est un des plus coûteux d'Europe pour l'une des presses quotidiennes les plus modestes en volume.

L'équilibre pluraliste du PAF repose sur deux piliers, l'un public et l'autre privé. Aujourd'hui, ce pluralisme est menacé du fait de l'inégale sécurité des ressources. L'État a su assurer le financement du service public de l'audiovisuel ; il faut s'en réjouir. Le montant de la contribution à l'audiovisuel public est en progression de 3,2 % grâce à son indexation sur l'inflation, que nous avons instituée en 2009. De plus, les recettes publicitaires de France Télévisions en journée sont supérieures d'au moins 100 millions d'euros aux prévisions du contrat d'objectifs et de moyens ; elles étaient supérieures de 150 millions l'an dernier.

Il faut souligner la complète réussite de la réforme, qui a permis de transformer le contenu et la qualité des soirées sur France Télévisions. L'objectif principal ayant été atteint après vingt heures, faut-il supprimer la publicité dans la journée ?

Avec notre rapporteur général, Gilles Carrez, ici présent, j'ai déposé un amendement reportant au mois de janvier 2016 la suppression de la publicité entre six heures et vingt heures. L'objectif est à la fois de tenir compte du contexte budgétaire et de permettre au nouveau président de France Télévisions d'accomplir son mandat et d'exécuter le prochain contrat d'objectifs et de moyens avec une régie et un financement stabilisés pour cinq ans.

M. Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Très bien !

M. Patrice Martin-Lalande. En cas d'excédent de recettes publicitaires comme l'an dernier et cette année, il faut mettre en place un dispositif qui encadre l'utilisation de cet excédent, tout en encourageant la recherche de l'efficacité commerciale par la régie publicitaire de France Télévisions.

L'amendement que je propose avec Charles de Courson prévoit que la compensation versée par l'État pour les pertes de recettes publicitaires après 20 heures sera réduite à due concurrence de l'excédent.

M. Gilles Carrez, *rapporteur général*. Très bien !

M. Patrice Martin-Lalande. Mais comme il faut préserver de la souplesse, il est prévu qu'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens puisse prendre en compte de nouveaux objectifs nécessitant de nouveaux moyens financiers. Ainsi le total des ressources dont disposera France Télévisions sera-t-il en toute occasion conforme au montant des besoins définis d'un commun accord entre l'État et France Télévisions, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, éventuellement complété par un avenant, avenant soumis, comme le contrat, à l'avis du CSA et du Parlement. Bref, tout le contrat d'objectifs et de moyens, y compris dans ses extensions, mais rien que le contrat d'objectifs et de moyens.

Contrairement à celui de la télévision publique, le financement de la télévision privée est devenu plus fragile, par un double mouvement d'alourdissement des charges et des obligations, d'une part, et de diminution des recettes publicitaires, d'autre part.

C'est pourquoi j'ai proposé deux amendements relatifs à la taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes privées, qui ont pour objet de fixer, tant que la publicité est maintenue en journée sur France Télévisions, un taux réduit de 0,50 % pour les chaînes historiques et de 0,25 % pour les chaînes de la TNT, qui sont jeunes et ont besoin de se développer.

Le produit des deux taxes qui avaient vocation à financer « indirectement », par le budget général, la suppression de la publicité nocturne sur France Télévisions a couvert moins de la moitié de la compensation versée par l'État. Je propose de rééquilibrer le système en faisant contribuer au financement « indirect » de l'audiovisuel public les fabricants, les importateurs, les vendeurs et les loueurs de téléviseurs, lecteurs et enregistreurs de DVD.

M. Bernard Carayon. Très bien !

M. Patrice Martin-Lalande. Jamais autant de téléviseurs n'ont été vendus en France qu'en 2010 : un million cent mille. Et le média

d'avenir est manifestement la télévision connectée. Cette taxe portera sur des produits fabriqués à l'étranger.

M. Bernard Carayon. Parfait !

M. Patrice Martin-Lalande. Sa répercussion devrait être quasi indolore pour le consommateur français du fait de la baisse continue du prix de ces équipements.

Dernière remarque : le modèle économique de la télévision mobile personnelle, sur lequel des projets sont enfin prêts à démarrer, avec TDF, repose sur l'actuel taux réduit forfaitaire, qu'il n'était pas envisagé de modifier.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Patrice Martin-Lalande. En rendant impossible le démarrage de la TMP, il ne faudrait pas que la suppression du taux réduit forfaitaire instaure en fin de course un monopole de la télévision mobile pour les réseaux téléphoniques de troisième génération, très consommateurs de fréquence.

Je m'arrêterai là, chers collègues, car je crois qu'il est temps que je rende l'antenne ! (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe UMP.*)

*

**